

**Réponse du Conseil administratif à l'interpellation écrite du 28 juin 2022 de MM. et M<sup>me</sup> Maxime Provini, Kevin Schmid, Alain Miserez et Florence Kraft-Babel: «Le département de l'aménagement de la Ville de Genève était-il informé de l'action prévue de dégrappage du bitume?»**

*TEXTE DE L'INTERPELLATION*

Le mercredi 22 juin 2022, nous apprenons que des casseurs attaquaient le bitume des rues du quartier des Pâquis avec des marteaux-piqueurs pour mener une action militante.

Le caractère illicite de cette intervention avait alors dépêché les policiers sur les lieux, et suite à cet événement, le Conseil administratif de la Ville a annoncé porter plainte contre les délinquants.

Aujourd'hui, nous apprenons que la conseillère administrative Verte Frédérique Perler serait complice des actes dénoncés.

Cette dernière aurait «indiqué aux délinquants où casser pour ne pas détruire les canalisations». Si ces faits étaient avérés, M<sup>me</sup> Perler tomberait par extension dans le périmètre de la plainte de ses collègues.

Dans ces tristes circonstances pour la crédibilité de nos institutions et de nos représentants, le Parti libéral-radical souhaite obtenir un certain nombre de précisions.

Est-ce que la conseillère administrative Frédérique Perler ou ses services ont eu des contacts avec l'un des deux collectifs responsables de ces dégradations avant l'action du 22 juin 2022?

Est-ce que la conseillère administrative Frédérique Perler a indiqué elle-même ou via ses services, aux manifestants du 22 juin 2022, à quel endroit dégrader la chaussée?

Est-ce que la conseillère administrative Frédérique Perler était au courant de la finalité des actes qui allaient être commis par les manifestants du 22 juin 2022?

Est-ce que la conseillère administrative a donné son accord verbal et informel pour l'action ayant pris cours?

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Comme cela a déjà été communiqué, le Conseil administratif a décidé de faire appel à une magistrate de l'ordre judiciaire à la retraite, M<sup>me</sup> Christine Junod,

ancienne présidente des juges d’instruction, du Tribunal administratif et de la Cour de justice, afin de faire toute la lumière sur le déroulement des faits relatifs à l’opération de dégrappage de bitume du 22 juin 2022. Les compétences, l’indépendance ainsi que l’intégrité de cette ancienne magistrate sont universellement reconnues dans notre ville, comme les médias n’ont pas manqué de le souligner.

Le Conseil administratif a pris connaissance, lors de sa séance de rentrée du 24 août 2022, de la teneur et des conclusions du rapport de M<sup>me</sup> Christine Junod.

Il a décidé de transmettre un tirage de ce rapport, vu sa teneur et à toutes fins utiles, au procureur général et au conseiller d’Etat chargé des affaires communales. Par souci de transparence, une version légèrement amendée pour tenir compte des exigences relatives à la protection de la personnalité a été fournie, le même jour, aux membres du Conseil municipal et aux médias; cette version a également été publiée sur le site internet de la Ville, à l’adresse suivante:

<https://www.geneve.ch/fr/actualites/communiques-presse>.

Le Conseil administratif a pris acte du fait qu’à teneur des conclusions dudit rapport M<sup>me</sup> Frédérique Perler n’avait pu octroyer d’autorisation aux organisateurs de l’opération, lesquels ont exploité certaines difficultés de communication au sein du département de l’aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM).

Après discussion, le Conseil administratif a décidé d’infliger une amende administrative aux organisateurs, par l’intermédiaire du département de la sécurité et des sports (DSSP). De plus, il a également décidé de leur facturer l’intégralité des frais de remise en état du domaine public.

En outre, il s’est réservé la possibilité de prendre ou de faire prendre toute mesure administrative utile au sein du DACM.

Pour le Conseil administratif, il importait que les contribuables de la Ville de Genève ne doivent en aucun cas supporter les coûts de la réparation des dégâts de cette opération illicite.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:  
*Gionata Piero Buzzini*

La maire:  
*Marie Barbey-Chappuis*